

## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, à Richmond (Québec)  
**LE MERCREDI 15 AVRIL 2015, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

**Présences :**

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours  
Herman Herbers, maire de Cleveland  
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury  
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville  
Robert Ledoux, maire de Maricourt  
James Johnston, maire du Canton de Melbourne  
François Boissonneault, maire de Racine  
Marc-André Martel, maire de Richmond  
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude  
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton  
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton  
Steeves Mathieu, représentant de Stoke  
Claude Mercier, maire d'Ulverton  
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt  
Renald Chênevert, maire de Valcourt  
Rolland Camiré, maire de Val-Joli  
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor  
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Absence :**

**Invités :**

Danièle Tremblay, adjointe administrative  
Karine Bonneville, responsable service aménagement et urbanisme  
Maxime Turcotte, urbaniste  
Ann Bouchard, chargée de projet en environnement  
Carlo Fleury, responsable du service de développement régional et local  
Philippe Veilleux, agent de développement rural  
Citoyen (1)

**1. Mot de bienvenue par le préfet;**

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

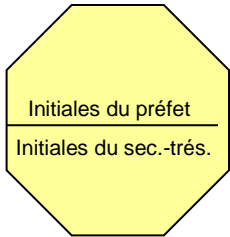
**2. Présences;**

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

**3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;**

IL Y A QUORUM.

**4. Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour;**



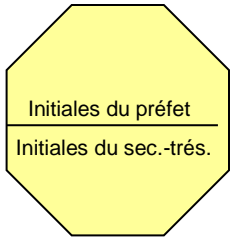
## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

### Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 15 avril 2015 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

---

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 mars 2015 (**doc.**);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
  - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 19 mars 2015 au 2 avril 2015 (doc.);
  - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 3 avril 2015 au 15 avril 2015;
  - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. Aménagement
  - 9.1 Recommandation pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour régulariser la superficie utilisée par des réservoirs d'eau pour la protection incendie à Saint-François-Xavier-de-Brompton (doc.);
  - 9.2 Suivi PDZA;
10. Évaluation
  - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
11. Rapport des comités;
12. Cour municipale;
13. Suivi des dossiers;
14. CLD du Val-Saint-François
  - 14.1 Adoption de la reddition de compte finale – Pacte rural 2;
  - 14.2 Suivi concernant le Pacte rural 3;
  - 14.3 Suivi concernant le service de développement régional et local;
    - 14.3.1 Autres suivis concernant la transition des mandats du CLD;
15. Divers



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

- 15.1 Projet MESS - Alliance – PAGSIS;
- 15.2 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières (doc.);
- 15.3 Soumissions pour le contrat d'entretien et d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » pour les années 2015-2016 – Attribution du contrat;
- 15.4 Sondage concernant une disposition du règlement uniformisé;
- 15.5 PGMR;
- 15.6 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

17. Levée de la séance.

**CA-15-04-01**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur François Boissonneault et résolu,

**QUE** l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié en ajoutant les points suivants :

- 15.4 Sondage concernant une disposition du règlement uniformisé;
- 15.5 PGMR;
- 15.6 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Proposition adoptée.

**5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

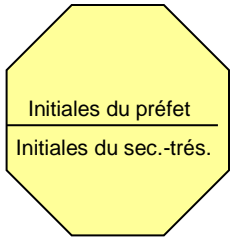
**6. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 mars 2015 (doc.);**

**CA-15-04-02**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**QUE** madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 18 mars 2015 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

**7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;**

**8. Correspondance;**

**8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 19 mars 2015 au 2 avril 2015 (doc.);**

Aucune correspondance n'a été retenue par les membres du comité exécutif.

**8.2 Lecture et retour de la correspondance reçue pendant la période du 3 avril 2015 au 15 avril 2015;**

### **Lettre 2.1.3 – Grand Rendez-vous des Régions – La FQM propulse le point de vue des régions à l'avant-scène**

Madame la directrice informe les membres que le document 2.1.3 qui a été remis à tous est un questionnaire qui doit être répondu par les conseils municipaux du mois de mai.

Le 12 mai prochain à 19 h, une rencontre qui se tiendra à la MRC des Sources. Les deux MRC : Val-Saint-François et des Sources ont été jumelées pour cette rencontre. Les résultats seront transmis à la FQM pour préparer le Grand Rendez-vous des Régions du 3 juin prochain.

Les personnes déléguées pour notre MRC sont : le préfet, la directrice générale et M. Desmarais à titre d'administrateur de la FQM. La FQM permet aussi à deux autres élus membres de la FQM à assister à cette rencontre. Messieurs Pierre-Luc Gagnon et Jean-Luc Beauchemin souhaitent participer à cette rencontre.

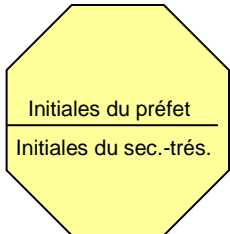
### **Lettre 5.1 – Fondation du CSSS du Val-Saint-François – Souper aux homards le 2 juin prochain à 19 h au Centre J.A. Lemay (aréna) à Windsor (coût : 90 \$ du billet)**

CA-15-04-03

**Résolution :**

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François achète 2 billets au coût de 90 \$ chacun pour le Souper aux homards au profit de la Fondation du CSSS du Val-Saint-François du 2 juin 2015, pour un total de 180 \$.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Proposition adoptée.

### **8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;**

**CA-15-04-04**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 3 avril 2015 jusqu'au 15 avril 2015 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

**QUE** la correspondance reçue par la MRC depuis le 3 avril 2015 jusqu'au 18 avril 2015 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

### **9. Aménagement;**

#### **9.1 Recommandation pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour régulariser la superficie utilisée par des réservoirs d'eau pour la protection incendie à Saint-François-Xavier-de-Brompton;**

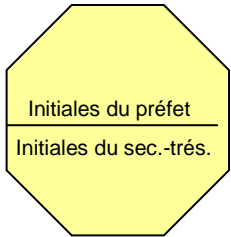
**CA-15-04-05**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** La CPTAQ a autorisé le 18 juillet 2012 la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 500 mètres carrés sur le lot 4 099 167, situé sur le 7<sup>e</sup> rang et une autre superficie de 500 mètres carrés sur le lot 4 099 696, situé sur le 2<sup>e</sup> rang pour l'aménagement de deux réservoirs d'eau souterrains pour la protection incendie de la municipalité (dossier 401423);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton présente à nouveau une demande à la CPTAQ pour régulariser la superficie utilisée par les réservoirs incendies installés sur le lot 4 099 696, sur le 2<sup>e</sup> rang pour une superficie de 1095,4 m<sup>2</sup> au lieu de 500 m<sup>2</sup> et également renoncer à la partie de l'autorisation située sur le lot 4 099 167, sur le 7<sup>e</sup> rang (dossier 409319);

**ATTENDU QUE** ces réservoirs d'eau souterrains sont installés pour améliorer la desserte et la protection incendie sur le territoire, de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens en milieu rural;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

- ATTENDU QUE** la CPTAQ a transmis à la MRC du Val-Saint-François le dossier 409319 dans le but d'obtenir une recommandation et un avis de conformité pour un projet d'implantation de réservoirs d'eau souterrains à Saint-François-Xavier-de-Brompton;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA, le Conseil de la MRC doit, dans les 45 jours, faire une recommandation motivée selon les critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA et inclure un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;
- ATTENDU QUE** l'installation des réservoirs est souterraine et que les superficies utilisées peuvent toujours servir à l'agriculture;
- ATTENDU QUE** l'installation de réservoirs d'eau n'entraîne pas de contraintes supplémentaires pour la pratique des activités agricoles (épandage, etc.);
- ATTENDU QUE** les réservoirs d'eau souterrains pour la protection incendie ne sont pas considérés comme un immeuble protégé au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire numéro 2005-02, ce qui fait en sorte que leur présence n'aura pas d'impact sur les exploitations agricoles avoisinantes et sur leurs possibilités d'accroissement;
- ATTENDU QUE** les réservoirs d'eau souterrains pour la protection incendie sont considérés comme des équipements d'utilité publique et que ces usages sont permis partout sur le territoire, en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** le comité consultatif agricole de la MRC a été consulté pour ce dossier en 2012 et a fait une recommandation favorable, soit par écrit ou verbal, sur le dossier;
- ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC a fait une recommandation favorable dans ce dossier en janvier 2012 (résolution CA-12-01-07);

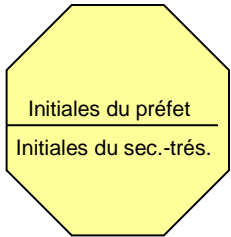
En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François recommande à la CPTAQ de modifier la superficie utilisée à 1095.4 m<sup>2</sup> au lieu de 500 m<sup>2</sup> sur le lot 4 099 696 et d'annuler la superficie autorisée sur le lot 4 099 167.

Proposition adoptée.

### **9.2 Suivi PDZA;**

Madame Bonneville fait le suivi concernant le sondage aux agriculteurs du Val-Saint-François transmis en février dernier. Il reste encore 2 semaines pour



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

recevoir des réponses. Jusqu'à présent, près de 50 % des réponses ont été reçues.

Elle informe les membres qu'un nouveau sondage pour les citoyens du Val-Saint-François concernant le PDZA pourra être complété à partir du site Internet de la MRC et qu'il y aura des prix de participation. Une invitation sera transmise dans les municipalités.

### **10. Évaluation;**

#### **10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2015 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de mars 2015.

### **11. Rapport des comités;**

Monsieur Pierre-Luc Gagnon demande les résultats de la rencontre avec M. Ranger du Club de Placement Régional concernant la facture à payer pour le processus d'embauche des employés du Service de développement régional et local. Monsieur préfet et madame Bureau ont rencontré monsieur Ranger et la facture a été réduite d'environ 4 000 \$.

### **12. Cour municipale;**

### **13. Suivi des dossiers;**

### **14. CLD du Val-Saint-François;**

#### **14.1 Adoption de la reddition de compte finale – Pacte rural 2;**

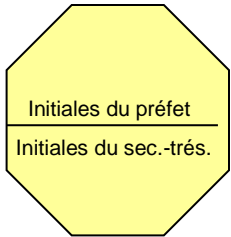
**CA-15-04-06**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014, la MRC du Val-Saint-François doit adopter un Rapport final de reddition de compte et le transmettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU QU'** est déposé le Rapport final de reddition de compte Pacte rural 2, qui inclut les montants prévus et finaux pour chacun des projets;

Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le Rapport final de reddition de compte du Pacte rural 2, tel que déposé;

**QUE** copie de cette résolution et le Rapport final de reddition de compte du Pacte rural 2 soient transmis à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

### **14.2 Suivi concernant le Pacte rural 3;**

Monsieur Veilleux présente les principales nouveautés du Pacte rural 3. Il indique aussi que l'appel de projets pour le Pacte rural 3 se fera en juin prochain. Les municipalités pourront transmettre leurs projets à M. Veilleux au Service de développement régional et local.

### **14.3 Suivi concernant le service de développement régional et local;**

#### **14.3.1 Autres suivis concernant la transition des mandats du CLD;**

Monsieur Carlo Fleury fait le suivi de la transition entre CLD et le Service de développement. Dans les dernières semaines, les objectifs étaient de reprendre le travail normal et de voir à ce que les actions se fassent régulièrement.

### **15. Divers;**

#### **15.1 Projet MESS – Alliance – PAGSIS;**

Ce point est reporté au mois de mai.

#### **15.2 Projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières (doc.);**

CA-15-04-07

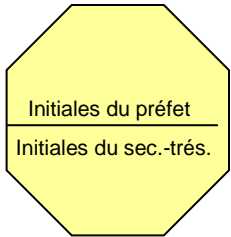
**Résolution :**

**ATTENDU** l'importance que les citoyens de la MRC du Val-Saint-François attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 156 heures de présence policière, au cours de l'année 2015-2016, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et





## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

nécessaire, afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

**ATTENDU QUE** ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum, tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2015-2016 des résultats équivalents à ceux de l'année 2014-2015, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernées, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'interventions sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affecté le seuil minimum;

**ATTENDU QUE** le projet débutera à compter du mois de mai 2015 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2016;

**ATTENDU QUE** le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des partis concernés;

**ATTENDU QUE** la Sûreté du Québec, District de l'Estrie présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2016 via les directeurs de poste;

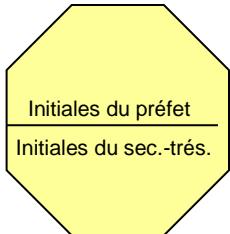
Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Gagnon, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

**QUE** le comité de sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François appuie le projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

**DE** transmettre copie de la présente au Commandant intérimaire du District de l'Estrie, monsieur Robert Léveillé.

Proposition adoptée.

### **15.3 Soumissions pour le contrat d'entretien et d'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » pour les années 2015-2016 – Attribution du contrat;**



CA-15-04-08

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Résolution :

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour l'entretien et l'aménagement de la piste cyclable pour les années 2015-2016 auprès de deux soumissionnaires, soit *Éco-Fab inc.* et *Excavation Richmond*;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a reçu une seule soumission, aux montants suivants :

### Partie 1 – Entretien

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes en sus)
Éco-Fab inc.	64 500,00 \$

### Partie 2 – Aménagement (à titre indicatif)

SOUSSIONNAIRE	ITEMS	Taux horaire sur demande (taxes en sus)
Éco-Fab inc.	1- Mini-excavatrice	65 \$/hre
	2- Travaux de menuiserie	50 \$/hre
	3- Travaux de soudure	55 \$/hre
	4- Visite de terrain avec le coordonnateur	50 \$/hre
	5- Frais de kilométrage	0,50 \$/km

**ATTENDU QUE** la soumission reçue de l'entreprise *Éco-Fab inc.* est conforme au devis;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir une entreprise pour effectuer l'entretien et l'aménagement de la piste cyclable;

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

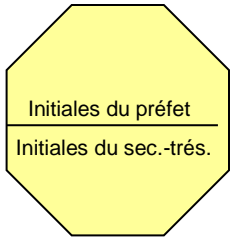
**D'** accepter la soumission de l'entreprise *Éco-Fab inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien de la piste cyclable pour les années 2015-2016 au montant de 64 500 \$ taxes en sus et pour l'aménagement aux tarifs horaires soumis.

Proposition adoptée.

### 15.4 Sondage concernant une disposition du règlement uniformisé;

Monsieur Robert Ledoux demande si le règlement général uniformisé pourrait être modifié afin d'autoriser des poules (maximum 2 ou 3) en périmètre urbain à la suite de demandes des citoyens de la municipalité de Maricourt.

Madame Bonneville propose aux municipalités de légiférer cette activité par les règlements municipaux au lieu du règlement général uniformisé. Madame Bonneville fera des vérifications concernant cette demande.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

### **15.5 PGMR;**

Madame Ann Bouchard, mentionne que la MRC a adopté une résolution en octobre 2014, afin d'amorcer le processus de révision du PGMR. Le PGMR révisé doit être adopté au plus tard au mois d'octobre 2015.

Madame Bouchard présente aux membres le questionnaire qui sera transmis aux municipalités pour préparer la révision du PGMR. Les questionnaires doivent être complétés et retournés au plus tard le 15 mai 2015 à madame Bouchard.

### **15.6 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;**

Madame la directrice informe les membres que la MRC a pris du retard dans la révision du schéma. Le 7 mai prochain se tiendra un comité sécurité incendie et un suivi sera fait sur l'ensemble des données.

### **16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Madame Laliberté informe les membres que les municipalités qui souhaitent se procurer des pancartes d'Échec au crime peuvent la contacter. Il y a trois formats disponibles et elles sont gratuites.

Monsieur le préfet fait un rappel à tous sur le Souper à la cabane à sucre du 17 avril, au Bec Sucré à Valcourt.

### **17. Levée de la séance;**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Louis Coutu que la séance soit levée à 20 h 07.

---

Manon Fortin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc Cayer,  
Préfet